

Economie, sociologie et histoire du monde contemporain Economie, sociologie et histoire du monde
contemporain

LUDOVIC

Note de délibération : 17 / 20

Prénom (s)

LUDOVIC

17 / 20

Ecricome

Epreuve: Economie, sociologie et histoire du monde contemporain

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Sujet 1 ou 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Feuille

01 / 03

Numéro de table

007

de libre-échange est-il "une théorie sans réalité et le protectionisme, une réalité sans théorie" ?

Paul BAIROCH.

d'Union Européenne au fondement libéral a publié en 2022 sa nouvelle politique commerciale qui se concentre sur trois grands axes: fermeté, ouverture et environnement. L'évocation d'une certaine fermeté est ainsi inédit à l'échelle européenne et vient modifier le modèle d'ouverture aux marchés établi depuis sa création. ^{Rapport au}

Cette liberté des échanges est ce que Paul BAIROCH, Mythes et paradoxes de l'histoire économique, 1993, nomme dans sa citation "le libre-échange", soit ce qui consiste à ne pas intervenir sur le jeu du marché en laissant l'offre et la demande s'équilibrer par l'intermédiaire des prix. Sans intervention extérieure, c'est le jeu de la concurrence. C'est également de l'entrave au libre-jeu de la concurrence que naît le protectionisme, d'après GUILLOCHON de protectionisme, 2001. Des deux termes semblent impartablement ainsi s'opposer au premier abord. Deux autres mots sont de plus à différencier: la théorie de la réalité. Le premier concerne ce qui

censé se produire au regard de l'analyse des mécanismes, ici économiques, tandis que la réalité s'appuie sur le domaine empirique: par exemple, on se demandera : à la lumière de l'histoire et au regard des exemples, existe-t-il un exemple qui donne une dimension réelle à la théorie ? Paul BAIRACH semble donc opposer libre-échange et protectionnisme, chacun ayant les caractéristiques marquantes de l'autre.

Il convient donc de s'interroger sur ces deux termes : ils ne seraient pas vérifiés de la même manière selon l'affirmation de BAIRACH. Finalement, que penser de son affirmation : est-elle juste, partiellement satisfaisante, ou peut-on la remettre en cause ? Un libre-échange ou protectionnisme total est-il possible au regard de l'histoire et des enjeux actuels ? Tout cela ne dépend-il pas d'un certain libre-échange (seulement sur un secteur de production ou géographique...) ou d'une dose de protectionnisme (vert, productif, à un endroit du monde spécifique...) ? Enfin, ne vaut-il pas mieux pour les Etats et l'économie dépasser cette présupposée opposition entre libre-échange et protectionnisme ?

Nous concentrerons notre développement en trois axes : si l'on semble constater empiriquement aujourd'hui un retour d'un certain protectionnisme (I), cette réalité n'est pas si simple et occulte le libre-échange aux fondements pré-établis et encore présent aujourd'hui (II), dès lors il faut dépasser cette opposition obsolète face aux enjeux actuels et futurs (III).

* *

* *

La crise du Covid-19 semble confirmer un certain épuisement de l'ultra-libéralisme et d'un retour du protectionnisme (A), ainsi le libre-échange ne semble plus d'actualité (B) et ce d'autant plus que l'histoire montre qu'une telle réalité est pas forcément crédible (C).

de choc externe que subit l'économie mondiale début 2020 semble dans ce contexte sans précédent : les IDE (Investissements Directs Etrangers) chutent brutalement, moins 58% pour les pays développés à économes de marché (POEM) tandis que le commerce international connaît une baisse de 32,1% à l'échelle mondiale. C'est dans ce contexte, et dans celui de la fin de l'hyperlibéralisation entamée depuis 2010, que les pays prennent conscience de leur dépendance aux autres, à l'heure où il est nécessaire de se renfermer sur soi dans l'idée d'une protection. Ainsi, on assiste à un certain nombre de mesures protectionnistes réelles qui marquent son retour : les Etats-Unis annoncent leur retour au contrôle des IDE en 2016, l'UE sort un rapport en 2021 ciblant 137 produits dont nous dépendons des autres quant à leur disponibilité. Dès lors, certains proposent des politiques incitant à une stratégie industrielle qui aurait pour effet la « délocalisation » des entreprises. JEANNENEY défend depuis 1975 cette prise de position : il se place en effet "pour un protectionnisme européen" vis-à-vis du monde extérieur. En effet, certaines mesures protectionnistes paraissent bénéfiques : augmenter ses droits de douane pour que l'Etat renforce ses recettes fiscales, c'est dans ce contexte que

Donald TRUMP augmente les taxes d'importations de produits fabriqués en Chine de plus de 30% pendant son mandat. Un pays faites mesures protectionnistes peut également s'appuyer de nouvelles décomptes technologiques et avoir un avantage sur les autres pays pour sa compétitivité. Enfin, si l'on est un grand pays, notre importation peut avoir un impact sur le prix du produit. Par exemple, un pays met en place une politique qui incite moins à importer, la demande de ce produit baîne car on est un grand pays, le prix baîne et on peut importer moins cher, en théorie. L'ensemble de ces raisons montrent le retour d'un certain protectionisme récemment.

De plus, le simple libre-échange semble lui s'épuiser voire dépasser. Et c'est désormais loin le temps où le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) et l'ONC (lui créé en 1947), rayonnaient. Ce dernier pourtant récent pourrait-on dire paraît en pâme aujourd'hui. En effet, depuis 2019 les Etats-Unis par leur volonté de réformer cette institution bloquent la nomination d'un juge à l'OMC, organisation de règlements de différends. Ainsi, alors que cette institution concernait 90% du commerce mondial à sa création, nombreux sont les pays à valoir une réforme et se rejettent des accusations d'entraves au marché. De nombreux exemples en 2021 entre l'Australie et la Chine qui s'accusent réciproquement de mesures protectionnistes. Depuis sa création, l'OMC a jugé ainsi pas moins de 566 différends. De plus, on constate aujourd'hui une volonté des Etats de contrer les FNN (les firmes multinationales) devenues trop puissantes. Michel CHEVALIER, l'Etat Post-Nodale, 2013, décrit ces Etats dépassés voire seuls. C'est dans ce contexte que l'Union Européenne a revu sa copie en matière de politique commerciale : il est désormais l'objectif de lutter contre les travers du libre-échange. Ainsi naissent le Digital Market Act et le Digital Services Act en 2020 censé

Prénom (s)

LUDOVIC

17 / 20

Ecricome

Epreuve: Économie, sociologie et histoire du monde contemporain

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Sujet 1 ou 2
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Feuille 02 / 03

Numéro de table 007

battre contre les menaces. Nous pouvons aussi citer le refus de la fusion Astem/Siemens en 2013 ou plus récemment la suppression du projet par Bruno LE NAIRE du rachat de Cannefjord par Gache-Tand. Ainsi la réalité d'un libre-échange semble contestée par notre contexte actuel.

La mondialisation ne rime cependant pas avec libre-échange. C'est ce que l'histoire semble montrer. Ainsi, durant la fin du XIX^e siècle et en pleine première mondialisation, on assiste déjà à un repli protectionniste. Selon BARROCH, "le protectionnisme est alors la règle et le libre-échange l'exception", Rythme et paradoxes de l'histoire économique, 1593- Nous constatons également ce repli durant l'entre-deux-guerre et les mesures protectionnistes ne sont pas nouvelles : ainsi, on peut citer les tarifs Mandelieu en Russie en 1791 et le fameux protectionnisme éducateur de LIST⁽¹⁸¹⁴⁾ de Japon s'appuiera sur ce modèle et se développera dès 1955 avec sa stratégie de vol en oiseau sauvage déclinée par AKANATSU. Ce dernier est un exemple d'application du théorème de RYBCZYNSKI, quand un pays fait un facteur augmenter, il se spécialise dedans. Nous pouvons donc affirmer que ici, le protectionnisme est une réalité et semble même vérifié par la théorie de ce protectionnisme éducateur.

*

de protectionnisme est donc bien une réalité et n'est plus parfait. Mais parle-t-on de tout protectionnisme ou d'une certaine sorte ? Existe-t-il un protectionnisme impossible et pas viable ? De même pour le libre-échange, s'il existe aujourd'hui contesté, est-il possible autant disparaître ?

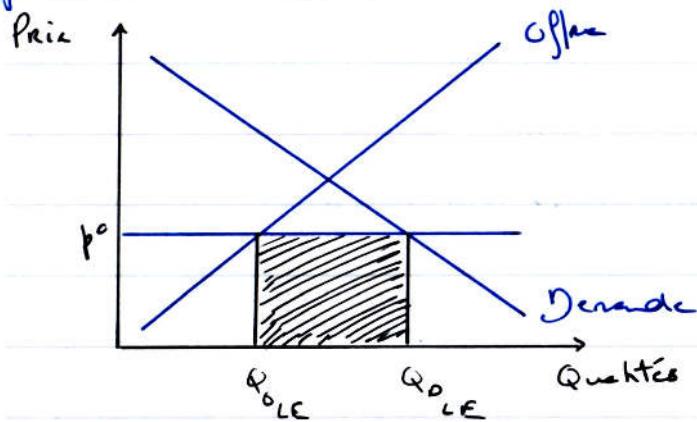
*

Le libre-échange a un modèle qui paraît plus fondé que le protectionnisme et peut rentrer à une réalité de développement et de croissance (A), de plus, le protectionnisme peut être aussi pénalisant (B), voire insensé dans notre contexte actuel (C).

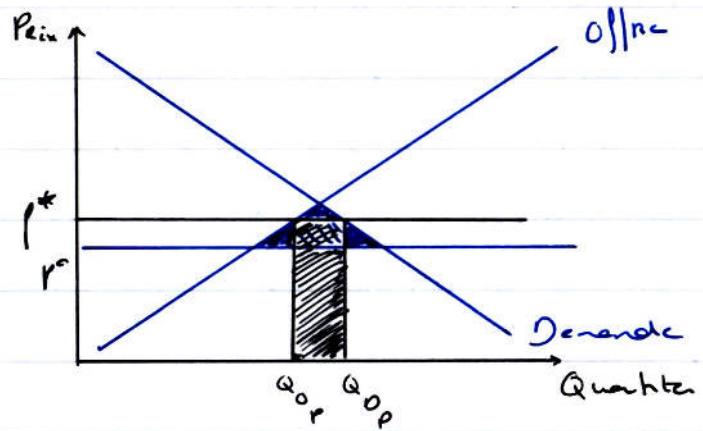
Le monde après 1945 a globalement choisi le libre-échange comme vecteur de développement même s'il fut pas parfait inégal. Ainsi, l'est l'insertion dans les échanges mondiaux que les pays envoient et veulent comme un vecteur de croissance et de développement. Jusqu'à la fin XIX^e, les facteurs qui sont introduits dans ces échanges ont comme cette croissance par l'accumulation des facteurs de capitaux. Ainsi, cette réalité de libre-échange est visible pour les pays en développement et encore aujourd'hui : selon Paul KRUGMAN, Geography and Trade, 1991, et la nouvelle théorie du commerce international, les effets d'attraction sont si forts autour d'une entreprise qui s'implante dans un endroit par exemple qu'il est préférable de laisser le jeu au

market faire peur que d'autres viennent s'implanter. De plus les TPE ne sont pas morts, loin s'en faut. La France est par exemple la première destination des TPE européens avec 29% de ceux-ci reçus en 2020 et reste compétitive au regard du monde, en témoigne le premier centre Uber de recherche hors-USA ouvert à Paris. Enfin, les droits de douane n'ont fait que aujourd'hui si ils étaient de 12% en 1960 dans la CEE ils plafonnent à 3%. Aujourd'hui, difficile de dire donc qu'un certain libre-échange est mort au pire, qu'il n'est pas réel.

De plus, le protectionnisme bien réel se révèle parfaitement pour l'économie.



Sous droits de douane



Avec droits de douane.

Ce schéma de droits de douane illustre l'illusio du protectionnisme. Les triangles bleus montrent les pertes économiques que subit l'économie alors augmenté du prix P^* du produit. Les importations se réduisent, car le taux de douane et l'état gagne le petit rectangle bleu alors que le consommateur paie cette taxe. Nous pouvons illustrer cela avec un exemple : Donald Trump augmente les taxes d'importation. Cependant, les producteurs américains ne réduisent pas leur prix de vente, l'augmentation de 12% des machines à laver est donc directement répercutée chez le consommateur. Difficile ici de parler de fondement théorique

vérifié quant aux politiques de dioxine. Cela peut même aller jusqu'au schéma de l'aknoseur ^(EN 2022) aménagé : des entreprises américaines doivent acheter plus d'heures des consommateurs intermédiaires de Chine, pas bénéfique au final à l'économie. Enfin, le protectionnisme peut aussi renier à des situations de monopoles, non enviables car la qualité du produit est seulement proportionnelle à la demande, ce qui fait augmenter son prix et pénalise une fois de plus le consommateur.

Le protectionnisme est donc théoriquement vérifiable et on peut se demander s'il peut réellement exister. Pour aller évoquer ici un type de protectionnisme assez biaisé qu'est celui de l'entre-deux-guerres : tant les pays se sont replicés leur eux-mêmes, chacun dévaluant au détriment de l'autre sa monnaie par l'intermédiaire des politiques monétaires et la situation était négative pour tous les acteurs économiques car cela créait une véritable instabilité. De plus, si la volonté actuelle est d'incentiver à relocaliser (la relocalisation n'est pas une mesure protectionniste mais une conséquence de politique incitative à faire), un retour protectionniste total semble impossible. Ainsi, OUVREN GALLAND souligne en 2020 la difficulté de relocaliser les 2192 sous-traitants des produits de première nécessité et donc, alors que les taxes vers l'étranger ont chuté de 58% en 2020 au niveau mondial, ceux vers la Chine ont augmenté de 41%, les Etats ne peuvent trouver de substitut national aussi rapide et aussi efficace. Donc si le protectionnisme peut être une réalité, une telle application de celui-ci ne l'est pas.

*

Nous devons ainsi nous appliquer à parler d'un certain protectionnisme réel et d'un certain libre-échange théorique

Prénom (s)

L	U	D	O	V	I	C
---	---	---	---	---	---	---

17 / 20

Ecricomé

Épreuve Économie, Sociologie et Histoire du
monde contemporain

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement
renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Sujet 1 ou 2
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Feuille

0	3	/	0	3
---	---	---	---	---

Numéro de table

0	0	7
---	---	---

qui donne Raisen à l'affirmation de BAIRROTH quand au
contraire un certain protectionnisme et un certain
libre-échange réel saillent dans le contre-dire. Pour
nous intervenir dès lors à démontrer cette opposition entre
les deux éléments pour montrer qu'il est possible d'avoir
une certaine dose de deux.

*

de contexte actuel du rattachement de la mondialisation
ne signifie pas pour autant la fin du libre-échange (A). Dès lors, il faut
allier protectionnisme et libre-échange pour répondre aux enjeux
industriels (B), et environnementaux (C).

Un nouveau facteur fait son apparition dans le commerce international:
il s'agit du "Nouveau Régionalisme", ECHINART, GUYOT, 2007. En effet,
libre-échange et protectionnisme doivent coopérer pour faciliter les
échanges mais de échange rentables. Ainsi, il s'agit de mettre en place
des accords de libre-échange avec des pays spécifiques en fonction
de besoins géographiques. Ainsi naissent l'ASEAN en 1967, le Mercosur
dans les années 90... Maurice ALLAIS, Mondialisation, du multilatéral au
unipolar, et chaotique, 2007 d'ordre plutôt libéral qu'aujourd'hui

une certaine dose de protectionisme est envisagée pour les pays à différences de salaires élevés, et qu'il faut au contraire laisser la seule loi du marché pour ceux à taux de rémunération équivalents. Ainsi le protectionisme est présent : sur les 3000 mesures instaurées après la crise des subprimes en 2008, il en existe aujourd'hui 2800 mais l'enquête des accords régionaux montre que le libre-échange n'est pas mort.

Voilà ce que doivent prendre en compte les Etats face à leurs enjeux de demain. Que ce soit pour l'Union Européenne ou la France, la politique industrielle en est un. Et si se replier sur soi-même paraît une mauvaise idée, celui de s'allier avec des pays comparables est plus prometteur. Jusque ici, les plans de l'UE industrielle n'ont pas marché. Selon CONBÉ, Rapport CAE, 2000: de la prise en compte d'un "gap" entre l'UE et les autres déboulait de politiques industrielles intra-européennes mais la non coordination entre les Etats contraint cet effet d'annoncer. Ainsi pendant longtemps la politique industrielle déboulait de la volonté seule des Etats comme Airbus avec l'intervention (vue comme une forme de protectionisme pour l'extérieur) de ce dernier pour trouver un équilibre de Nash sou-optimal où l'entreprise n'osent pas investir par peur de perte financière. On peut se demander si ce sera avec de la politique industrielle de l'UE en vue de concurrencer les entreprises chinoises avec l'instauration de plus de fermeté donnera enfin le résultat escompté.

Enfin, un autre sujet actuel est l'environnement : la mise en

place d'un "protectionisme vert" semble donc légitime face aux attentes de l'UE: réduction de 50% de ses émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) d'ici 2030. Encore une fois, il ne s'agit pas d'imposer un protectionisme nôtre et de contraindre un libre-échange théorique mais de mettre en place une certaine dose de protectionisme sur certains secteurs et de laisser un libre-échange ailleurs. Cela semble légitime quand on regarde les derniers rapports du GIEC en 2007 et 2008: augmentation de plus d'1,5°C de la planète, point de non-retour sur le point d'être franchi... ou ^{la température} encore le Rapport STERN de 2006 qui prévoyait une chute du PIB de 20% par an sans prise en compte de l'environnement dans l'économie. Ainsi certaines mesures protectionnistes paraissent justifiées, ici même théoriquement. Il convient finalement de dépasser l'opposition formulée par Paul BAIRROCH pour pouvoir répondre aux enjeux économiques.

*

*

*

Paul BAIRROCH n'a donc pas tort lorsqu'il soutient que le libre-échange est fondé théoriquement et envie après la fin de la Seconde Guerre mondiale mais aussi depuis le XIX^e siècle. Il a aussi raison sur le fait que ce n'est pas une réalité donnée quand le protectionisme l'est. Cependant, il faut remettre en cause ces conceptions simplistes d'un libre-échange et d'un protectionisme. Certaines mesures libérales sont donc bien une réalité quand ce fameux protectionnisme éducateur est fondé. Nous avons aussi montré qu'un total libre-échange comme un total protectionisme relève de l'injustice. Des deux conceptions sont donc loin d'être naïves dans l'analyse.

économique. Ainsi, alors qu'on prévoit l'un ou l'autre comme modèle de compétitivité et de croissance, il apparaît primordial aujourd'hui de se les approprier et de les superposer en fonction des enjeux actuels et futurs. Ainsi, ils ne sont pas opposés et l'un comme l'autre ne semblent pas tendre vers une disparition. Enfin, quand un certain protectionnisme paraît enviable, un certain libre-échange l'est aussi dans un autre secteur d'activité. Nous pouvons donc dire que face aux enjeux de demain, une nouvelle ère de protectionnisme semble venir le jour sans que pour autant, le libre-échange ne disparaître de la réalité.